

Grand vide – grenier de l'ÉTÉ

rue Cécile Ravallec

« Rue du marché »

MOËLAN^s/MER Dimanche 9août 2020

Règlement du vide-grenier

Le vide grenier organisé par le Moëlan Cyclo Club est ouvert à tous : particuliers, professionnels, associations.etc

L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin complété avec le paiement joint sera retourné à l'organisateur

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage causé par un tiers

Chaque exposant doit être en mesure de présenter son attestation de responsabilité civile

Chaque exposant se verra attribuer un emplacement auquel il devra se tenir,
dès l'ouverture au public il ne sera plus possible d'accéder au site avec un véhicule

Chaque exposant s'engage à ouvrir son stand pour 9h et ne remballera qu'après 17h

la vente, le don d'animaux vivants et d'armes sont strictement interdits

En cas de non présentation, le chèque de réservation sera encaissé

Les ventes de boissons ou denrées alimentaires sont réservées à l'association

**EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES PARTICULIERES NOUS
AVONS DECIDE D OFFRIR 3 METRES A TOUS LES EXPOSANTS PAR
LA RESTITUTION DU CHEQUE A PARTIR DE 17 HEURES (soit 11 €)**

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT

A retourner avant le **lundi 3 août**, à :

Mr LE TALLEC Ollivier, 1 Troël, 29300, Rédéné

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Je suis : ☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Association

Pièce d'identité : ☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport

Numéro de pièce : délivré le/...../.... à

Je réserve x 3 mètres linéaires à 11€ (emplacement sans table).

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de « Moëlan cyclo club »

Le règlement est obligatoire pour la prise en compte de votre inscription.

Fait à, le /...../2020 signature :